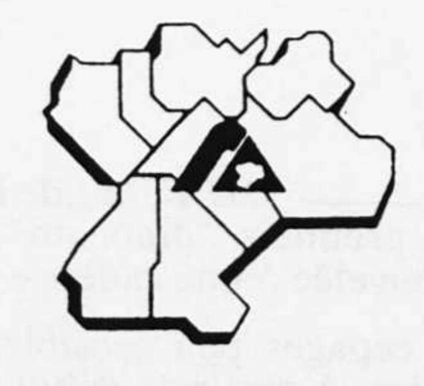
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Viticulture
Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 130 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 7 - 31 Mai 1989

FLORAISON DE LA VIGNE : SENSIBILITE ACCRUE AU MILDIOU ET A L'OIDIUM

Mildiou, Oïdium : protection soignée pendant la floraison
Black-Rot : en zone concernée, utilisez un fongicide efficace
Tordeuse de la grappe : 1ers glomérules visibles
P. 3 et 4 : tableau des produits utilisables
Cicadelle de la Flavescence Dorée : éclosions en cours

Floraison.

MILDIOU : maintien d'une protection soignée pendant toute la floraison

*** Situation : saine dans l'ensemble, mais repiquages locaux suite aux rosées.**
Suite à l'apparition des foyers primaires signalées dans notre précédent Bulletin, de nouvelles sorties de taches ont été observées la semaine dernière, notamment dans la Vallée-du-Rhône (Bourg-St-Andéol, St-Marcel et St-Just) et à Orgnac. L'absence de pluie depuis le 12 Mai et la position de certaines taches laissent à penser qu'il s'agit, en partie au moins, de repiquages de foyers primaires pré-existants.

La situation du vignoble reste saine dans l'ensemble, mais à l'arrivée de la floraison, la vigne va aborder une période de grande sensibilité. Les orages annoncés risquent d'intensifier les repiquages.

*** Préconisation : protégez soigneusement toute la période de floraison-nouaison**
Par temps humide, les risques d'attaque sur grappe durant cette période sont importants.
Si votre vigne n'est pas protégée lors d'une contamination, il est encore possible d'intervenir en curatif :

- soit dans les 2 jours qui suivent avec les produits à base de cymoxanil ou de phoséthyl (en préférant Valiant si aucun phoséthyl n'a encore été fait).
- soit dans les 4 jours qui suivent avec les produits à base d'anilide. Les produits de contact n'ont qu'une action préventive. Pour cette période, floraison-nouaison, l'emploi d'un produit à base d'anilide se justifie, surtout en cas de temps perturbé.

Rappel de nos préconisations concernant les anilides : ACYLON, CALTAN, VAMIN, PULSAN, SIRDATE, TAIREL, GALBEN :
- 3 traitements anilide maximum durant la saison.
- éviter les applications d'anilide en "éradicant" sur mildiou déclaré.

Les anilides ont été utilisés en 1988, parfois de façon excessive. Dans ces situations, le risque d'existence de souches résistantes à ces produits est réel. Soyez vigilants et signalez-nous les échecs inexpliqués de traitements anilide.
Tableau complet des produits dans le Bulletin n° 5 du 27 Avril 1989.

P342

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES · Directeur Gérant · J.C. FAUDRIN · Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

OIDIUM : de la floraison à la fermeture de la grappe, période de grande sensibilité

Les premiers "drapeaux" sont apparus récemment. Sur cépages sensibles, la protection sera renouvelée à une cadence de 14 jours maximum.

Sur cépages peu sensibles, on pensera au traitement du stade H (boutons séparés) en région tardive. A partir du début floraison, la cadence sera également de 14 jours maximum.

Remarques :
- un soufre poudrage (20 à 30 kg/ha) au moment de la floraison aura une action bénéfique sur la nouaison.
- à partir de la floraison, particulièrement sur cépages sensibles et vignes atteintes en 1988, les IBE (pénétrants) s'utilisent à la dose forte.
- les soufres mouillables s'utilisent à la dose de 12,5 kg/ha. En cas de diminution de cette dose pour cause de chaleur, il faut resserrer les cadences.
- ces soufres tendent à freiner érinose, acariose et acariens. Il faut autant que possible les alterner avec les IBE.
- à partir de la floraison, dirigez la pulvérisation sur la zone des grappes.

Tableau complet des produits dans le Bulletin n° 5 du 27 Avril 1989.

BLACK-ROT : période de sensibilité des grappes de fin floraison au début véraison

Les 1ères taches sur feuilles sont apparues dans les foyers habituels (bordure des Cévennes, St Alban-Auriolles, etc...) et dans d'autres secteurs où des vignes ont été fortement atteintes en 1988 (Bourg-St-Andéol, etc...).

Dans toutes ces situations, il est impératif d'utiliser un fongicide autorisé contre la maladie (tableau du Bulletin n° 4 du 7 Avril). Pour les produits à "action secondaire" sur le Black-Rot, il faut renforcer la matière active anti-Black-Rot pour obtenir la dose homologuée.

Les IBE homologués contre le Black-Rot (produits pénétrants à action préventive et curative) pourront être utilisés, particulièrement en cas de temps perturbé, à partir de la floraison. Leur utilisation devient impérative en présence de taches. Cadence 14 jours maxi.

Tous les IBE autorisés contre le Black-Rot le sont aussi contre l'Oïdium, mais attention l'inverse n'est pas vrai.

Les produits de contact seront utilisés à la cadence nécessaire contre le Mildiou.

BLACK-ROT, OIDIUM : pas d'utilisation d'IBE (pénétrant) en continu (rappel)

TORDEUSES DE LA GRAPPE : glomérules visibles en régions précoces, moyennes

Sur la 1ère généraiton, un traitement n'est nécessaire que si le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes est atteint, ce qui est rare. Localement, ce seuil est déjà dépassé. Surveillez particulièrement les "coins à vers" habituels.

Si un traitement est nécessaire, il sera réalisé :
- dès réception en région précoce (St-Just, Orgnac, Cruzière, etc...).
- en fin de semaine, en région moyenne (Aubenas, Alba, Vallon, Ruoms).
- vers les 7-9 Juin en région tardive (St Remèze).

Il sera plus efficace si les chenilles ne sont pas trop âgées.
Tableau des produits utilisables p. 4 : produits pour traitement préventif et curatif.

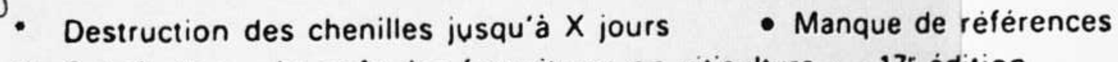
CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE : éclosions en cours, mais pas encore de traitement en vignoble

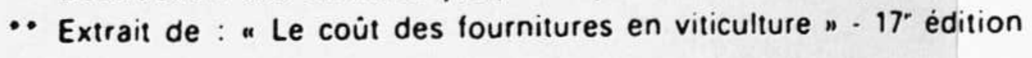
Il sera prévu entre le 10 et le 14 Juin pour les régions les plus précoces (St-Just, St-Marcel, etc...). Des informations détaillées dans le Bulletin de la semaine prochaine.

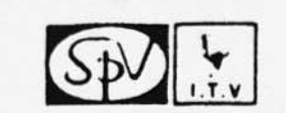
Ce traitement ne pourra pas être cumulé avec le traitement vers de la grappe. Si ce dernier est nécessaire, il doit être réalisé avant.

VERS DE LA GRAPPE : PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF (AVANT ÉCLOSION DES ŒUFS OU SUR TRÈS JEUNES LARVES)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (Nbre jours rémanence)	Curatif* (Age chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F/ha** Hors taxe	Observations
alphaméthrine	Fastac	0,35 l	14	3	7	108,50	
azinphos méthyl	Nombreuses spécialités	1,75 ou 2 kg	7	7	15	•	
biphenthrine	Talstar Talstar Flo	0,25 l 0,3 l	14	7	0	184,20 •	Autorisé sur acariens jaunes
bromophos	Nexion 40	1,25 l	10	7	7	•	
carbaryl	Nombreuses spécialités	1,5 kg	12	3	7	114,60	
chlorpyriphos-éthyl	Dursban 2	1,25 l	12	•	21	82,10	
λ-cyalothrine	Karaté	0,35 l	14	7	0	170,90	Autorisé sur acariens
cyperméthrine	Nombreuses spécialités	0,3 l à 0,6 l	12	3	7	69,60 à 81,30	
deltaméthrine	Decis - Decis Flow	0,7 l	12	7	0	161,60	
dialiphos	Torak E	1,5 l	•	•	30	•	
fénitrothion	Nombreuses spécialités	1 l ou 1,25 kg	•	•	15	75,00	
fenvalérate	Sumicidin 10	0,75 l	14	3	0	123,20	Autorisé sur acariens jaunes (E. carpini)
malathion	Nombreuses spécialités	1,5 l	12	7	7	68,00	
phosalone	Azophène Flo-Zolone Flo	1,2 l	7	7	15	168,60	
quinalphos	Ekalux	1 l	14	7	21	143,80	
chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine	Nurelle D	1 l	•	•	21	110,30	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
chlorpyriphos éthyl + diméthoate	Finetyl D - Salut	1 l	12	3	30	110,00	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
chlorpyriphos méthyl + cyperméthrine	Daskor	1 l	14	7	21	137,50	Autorisé sur cicadelle des grillures = cicadelle verte
cyperméthrine + diazinon	Polydial S	1,2 l	12	7	0	154,40	
cyperméthrine + diéthion	Scipio	1,25 l	14	3	0	113,20	Autorisé sur acariens
fénitrothion + fenvalérate	Sumicombi	1 l	12	7	15	130,00	
fénitrothion + trichlorfon	Dicontal Fort	2 kg	•	•	15	124,20	
malathion + fénitrothion + cyperméthrine	Nodust	1 l	14	7	15	146,50	
cyperméthrine + soufre	Pyresoufre	30 kg	12	3	7	237,00	
PRODUITS A APPLIQUER AVANT TOUTE ÉCLOSION							
fénoxycarbe	Inségar	0,6 kg	14	0	0	330,00	Uniquement sur 2ᵉ et 3ᵉ génération ; 1 seule application par génération


* Destruction des chenilles jusqu'à X jours • Manque de références


** Extrait de : « Le coût des fournitures en viticulture » - 17ᵉ édition



P 343

VERS DE LA GRAPPE : PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF OU CURATIF (LARVES JEUNES ET ÂGÉES)

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose S.C./ha	Préventif (Nbre jours rémanence)	Curatif* (Age chenille)	Délais avant récolte (jours)	Prix F/ha** Hors taxe	Observations
méthidathion	Ultracide 20	1,5 l ou 1,5 kg	12	15	15	95,90	Autorisé sur cochenilles
méthomyl	Lannate 20 L Metover	2 l 1,5 kg	12	25	7	156,50	
parathion microencapsulé	Penncap M	1,25 l	12	25	15	116,50	
parathion(s)	Nombreuses spécialités	Nombreuses	4 à 8	25	15	de 15,00 à 17,00	Rémanence fonction des températures et du vent
thiodicarbe	Larvin	1 l	14	25	14	155,40	
diéthion + parathion	Rhodiatox acaricide	3 l	10-12	15	15	124,40	Autorisé sur acariens
parathion + soufre	Nombreuses spécialités	30 kg	4 à 8	25	15	180,00	Rémanence fonction des températures et du vent

* Destruction des chenilles jusqu'à X jours

** Extrait de : « Le coût des fournitures en viticulture » - 17e édition.

Nouvelles autorisations au cours de l'année 88 - début 89

- A classer dans les préventifs :

Sumi-alpha	(esfenvalérate)	0,8 l/ha
Baythroïd	(cyfluthrine)	0,70 l/ha

- A classer dans les préventifs ou curatifs :

Maxi-cap	(cyperméthrine + méthyl parathion)	0,75 l/ha

